

4 JUILLET 1940

797

331

E 27/14274

*Le Général H. Guisan
au Chef du Département militaire, R. Minger,
à l'intention du Conseil fédéral*

L N° 11318 1/8/mo.

Quartier Général de l'Armée, 4 juillet 1940

1) Le dispositif des troupes allemandes qui se trouvent au-delà de nos frontières, soit en territoire allemand, soit en territoire français occupé, crée une situation nouvelle qui m'oblige à prendre, dans un très court délai, des *décisions* en ce qui concerne:

- le *dispositif* à adopter par notre propre armée pour accomplir la mission qui lui sera dévolue et dont j'attends qu'elle soit précisée ou confirmée par le Conseil fédéral;
- le *degré de mobilisation* à maintenir, ou à renforcer, suivant les circonstances.

2) La situation militaire se présente comme suit, au-delà de nos frontières, à la date du 3.7.40:

a) en *Forêt Noire*, dans une zone approximativement délimitée au Nord par la transversale du Kehl, un groupement d'une quinzaine de divisions, dont une division blindée dans le Sud de cette zone;

b) en *Haute-Alsace*, 2 divisions d'infanterie;

c) dans la zone *Ajoie-Besançon-Faucille*, un groupement qui semble composé de 3 divisions blindées et de 2 divisions motorisées, constituant un corps d'armée Schmidt (ou Guderian), dont le caractère est nettement offensif,

d) entre *la Faucille et St-Gingolph*, des détachements allemands bordent notre frontière depuis hier,

e) au-delà de notre *frontière Sud*, le gros de la 7^e armée italienne occupe le front franco-italien des Alpes, son aile Nord, constituée par une division alpine, dans la haute vallée d'Aoste et au Petit St-Bernard;

f) au-delà de nos *autres frontières*, aucun groupement qui ait le caractère d'une concentration;

3) De l'examen de cette situation, il ressort:

- qu'au lendemain de l'armistice, nous serions appelés, en cas d'agression allemande (ou italo-allemande), à faire face à des forces sensiblement plus importantes que celles qui se trouvaient disposées au-delà de nos frontières, en additionnant les effectifs des belligérants, pendant la guerre elle-même;
- qu'aujourd'hui, en revanche, pour défendre le territoire national, nous ne pourrions plus compter sur l'aide de celui des belligérants qui serait, automatiquement, devenu notre allié en cas d'agression de l'autre.

4) Au cours des hostilités, à plusieurs reprises, la Légation d'Allemagne à Berne a posé des questions sur la proportion de troupes que nous opposions aux concentrations françaises signalées au-delà de la frontière franco-suisse. Il leur a été répondu, chaque fois, d'une manière satisfaisante.

De notre côté, dès septembre 1939, nous avons été amenés à faire une démarche diplomatique auprès du Gouvernement français pour lui demander de justifier la présence de troupes françaises au Sud de la transversale de Clerval. La réponse que nous avons reçue a été également satisfaisante¹.

Il me paraît donc naturel, et, plus que cela, nécessaire, de demander aujourd'hui au Gouvernement allemand, par voie diplomatique, des explications sur les effectifs et la raison d'être des rassemblements qui se trouvent le long de notre frontière.

Je prie donc le Conseil fédéral de bien vouloir prendre ma demande en considération. Il ne m'appartient pas de préciser sous quelle forme une démarche peut être effectuée. Je suggère cependant qu'elle pourrait être motivée par les raisons suivantes:

Le Conseil fédéral, considérant la situation nouvelle créée par la conclusion des armistices franco-allemand et franco-italien, étudie, en coopération avec le Commandement de l'Armée, dans quelle mesure et dans quels détails, pourrait être envisagée la démobilisation graduelle de l'Armée suisse.

Le maintien sous les armes des effectifs actuels constitue, en effet, une lourde charge pour le Pays.

Si le Gouvernement allemand (et, le cas échéant, le Gouvernement italien) peut donner au Conseil fédéral une explication rassurante de la présence, au-delà de ses frontières, et dans toute la profondeur intéressante, des effectifs qui s'y trouvent actuellement rassemblés, ou de ceux qui devraient l'occuper dans un prochain délai, il lui fournira un élément d'appréciation décisif.

Il semble que cette réponse pourrait être obtenue d'autant plus facilement que, l'armistice étant signé entre les puissances de l'Axe et la France, la question du *Secret* ne joue plus le même rôle qu'au cours de la guerre.

Quelle que doive être la réponse du Gouvernement allemand, elle nous fournira un renseignement sur les dispositions du Reich à notre endroit, renseignement qui ne sera pas moins précieux dans le domaine politique et économique que dans le domaine militaire.

7) Il semble enfin que nous soyons d'autant mieux fondés à présenter une telle demande d'explication que nous venons de répondre² – d'une façon entièrement satisfaisante pour l'Allemagne – à la note concernant les combats aériens des 1, 2 et 4 juin 1940³.

1. Cf. N° 154 et E 5795/300.

2. Cf. Nos 300, 325 et 327.

3. *Minger a transmis cette lettre à Pilet-Golaz, qui l'a annotée ainsi: Retour au Département militaire comme décidé au Conseil fédéral. 12.7.40. Minger a noté au bas du document: Den General über die Stellungnahme des Bundesrates heute mündlich orientiert. 12.7.40. Le procès-verbal du Conseil fédéral est muet sur la décision du gouvernement. Les documents conservés ne mentionnent pas de démarche diplomatique dans le sens suggéré par le Général.*

Le 18 juillet, au lendemain d'un entretien avec Minger, le Général Guisan adresse une autre lettre au Chef du Département militaire (à l'intention du Conseil fédéral): le Général analyse à nouveau la situation militaire et, en particulier la composition, le dispositif et l'attitude des troupes allemandes rassemblées au-delà des frontières Nord-Ouest et Ouest. Il relève des indices ostensibles qui semblent indiquer la mise en place de moyens de pression, plutôt que de véritables préparatifs, lesquels seraient, probablement, mieux camouflés.

5 JUILLET 1940

799

De même, les propos et les bruits, d'après lesquels «le tour de la Suisse viendrait bientôt», qui sont répandus par les troupes allemandes dans toute cette zone, décèlent une propagande par la menace et la pression. (...)

Si je vous communique ces renseignements de source militaire, c'est que j'estime qu'ils ont aussi, et peut-être avant tout, une *valeur politique*. (...)

Vous apprécierez vous-même si cette situation ne justifierait pas un nouvel examen de la proposition formulée dans ma lettre du 4.7.40 en faveur d'une démarche diplomatique destinée à éclaircir la situation. (E 27/9911/1)

La réaction du Conseil fédéral à cette lettre du 18 juillet semble avoir été la même qu'à celle du 4 juillet.